

Jeu concours Fans des Bahamas au concert de Lenny Kravitz à Bordeaux

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'Office de Tourisme des Bahamas (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : G7501 dont les bureaux en France sont situés au 113-115 rue du Cherche Midi 75006 Paris

Organise du 24 mai 2018 à 12h au 03 juin 2018 à 12h un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « JEU CONCOURS FANS DES BAHAMAS AU CONCERT DE LENNY KRAVITZ À BORDEAUX » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plateforme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en postant un commentaire sur la publication suivante de la page fan Facebook des îles des Bahamas :

CONCOURS / PLACES CONCERT LENNY KRAVITZ A GAGNER

Avis aux fans de @lennykravitz !

Vous avez une nouvelle chance de gagner des places de concert de notre chanteur bahaméen préféré !

Nous offrons en effet à 4 d'entre vous 2 places pour son concert du 10 juillet 2018 à Bordeaux !

Pour jouer, taguez en commentaire l'ami avec qui vous aimeriez aller au concert et répondez à cette question :

Quelle est le nom de la tournée mondiale 2018 de Lenny Kravitz ?

Aucune idée ? La réponse se trouve dans nos derniers posts Facebook !

Tirage au sort parmi les bonnes réponses le 3 juin 2018.

Règlement du jeu sur <http://bahamazingexperiences.dailymotion.com/>

Bonne chance à tous !

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

4 gagnant(s) sera(ont) tiré(s) au sort dans les 7 jours suivant la fin du jeu.

Le(s) gagnant(s) recevra(ont) sera(ont) contacté(s) dans les 7 jours suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 7 gagnant(s) parmi les participants ayant rempli les conditions et modalités de participation.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

4 lots de 2 places de concerts de Lenny Kravitz le 10 juillet 2018 au Métropole Arena de Bordeaux ; valeur unitaire du lot 148 euros TTC.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être téléchargé via l'adresse <http://bahamazingexperiences.dailymotion.com/infos.php> ou obtenu sur simple demande par courriel à info@bahamas.fr.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

ARTICLE 9 – INFORMATIQUES ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : L'OFFICE DU TOURISME DES BAHAMAS / jeu-concours Internet « JEU CONCOURS FANS DES BAHAMAS AU CONCERT DE LENNY KRAVITZ À BORDEAUX », 113-115 rue du Cherche Midi 75006 Paris.

ARTICLE 10 – COLLECTE DES DONNEES

Conformément à l'article 13 du RGPD, les participants au Jeu sont informés que la collecte des données est traitée par l'office Du Tourisme des Bahamas en France – Mme Karin Mallet Gautier, Directrice info@bahamas.fr

Les données à caractère personnel collectées à travers le jeu seront utilisées uniquement pour contacter les gagnants à l'issue du jeu et leur envoyer leur lot. Elles ne seront pas diffusées à d'autres destinataires ou transférées hors UE. Elles seront conservées pendant une durée de 3 mois à l'issue de la fin du jeu.

En plus des droits mentionnés à l'article 9, tout participant dispose d'un droit d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données personnelles le concernant. Il peut exercer son droit à l'adresse mail info@bahamas.fr. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.